

N° 765  
15 OCTOBRE 2016

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

## ÉDITO

### OFFENSIVE IDÉOLOGIQUE SUR L'ÉCOLE



**O**n pourrait incriminer l'effet de l'altitude pour expliquer les propos incongrus du Pape sur la « colonisation idéologique » qui irait à l'encontre des « choses naturelles », à savoir la différenciation sexuelle. Ce qui ne pourrait être qu'une bévue

papale prend un relief différent quand on assiste, médusés, au retour des théories les plus folles en pleine période préélectorale. À l'approche d'un nouveau défilé de la Manif pour tous, le collectif Vigi Gender a déversé une pluie de brochures dans les écoles dénonçant la fantasmagorie « théorie du genre », tente de peser sur les élections de parents d'élèves, épiluche manuels de SVT

et de sciences économiques et sociales coupables d'explicitier la dimension de construction sociale des individus.

Les individus ne devraient être réduits qu'à leur conditionnement biologique, donné une fois pour toutes, reléguant dans l'anormalité, la déviance, ceux et celles qui s'écarteraient de « l'anthropologie chrétienne ». On espère aussi qu'ils descendent bien tous, hommes et femmes, de nos ancêtres les Gaulois ! Tout cela friserait simplement le ridicule si, alors que le débat préélectoral devrait être l'occasion de traiter sérieusement des enjeux de l'école, de ses finalités et ses programmes, on n'assistait à ce triste spectacle. L'École mérite mieux que cette lamentable instrumentalisation.

■ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale

## ASSEZ DE FAUX DÉBATS RÉGLONS LES VRAIS PROBLÈMES

Personne ne s'aventurerait aujourd'hui à prédire ce que sera l'avenir proche mais les tensions sont palpables dans notre société, les inquiétudes grandes, le pessimisme généralisé. Le chômage, reparti à la hausse, demeure bien le problème premier des Français mais la question de la sécurité monte et est, de ce fait, surexploitée dans le débat préélectoral. Les thématiques de l'identité, de l'autorité, de l'immigration, envahissent discours et écrits, laissant de côté la question sociale, celle des inégalités, celle du travail et de l'emploi. À droite, les candidats ressortent les fondamentaux du libéralisme (fin des 35 heures, « assouplissement » des garanties collectives, augmentation du temps de travail des fonctionnaires...), à gauche, la loi Travail, elle-même d'inspiration libérale, a créé des scissions et tari les propositions. Le syndicalisme n'est pas sorti indemne de cette séquence et peine à rassembler largement des salariés confrontés à des problèmes quotidiens de plus en plus prégnants. Les organisations unies dans le combat contre la loi Travail entendent redonner la parole aux salariés par le biais de réunions dans les départements, débouchant sur une formalisation des remontées dans un « livre blanc ». *Suite page 2 >>>*

### HABEMUS PROGRAMMUM



## QUAND L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ RENFORCE LES SÉGRÉGATIONS

### + 7 points

La part des collégiens issus des catégories défavorisées est passée de 30 % à 37 % dans l'enseignement public entre 2003 et 2015.

### 8 %

des collégiens sont d'origine sociale dite « défavorisée », c'est-à-dire dont le « parent de référence » est ouvrier ou sans profession déclarée ; cette part est beaucoup plus élevée dans les collèges publics (43 %) que privés (20 %).

### - 5 points

La part des collégiens issus des catégories défavorisées est passée de 25 % à 20 % dans l'enseignement privé entre 2003 et 2015.

### CETTE SEMAINE 3

- LA FONCTION PUBLIQUE DANS LA PRÉCAMPAGNE

### ENJEUX 4

- RÉFORME DU LYCÉE
- MOBILISATION LYCÉES EP
- RAPPORT DU CNESCO
- VIE SCOLAIRE
- CONDITIONS DE TRAVAIL AU CNED
- CERTIFICATION HANDICAP

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- LE LSUN : UN NOUVEAU LPC ?
- CONCOURS : BILAN SESSION 2017
- PERSONNELS DU GRETA
- CO-PSY

### SUR LE TERRAIN 7

- PROGRAMMES SCOLAIRES
- CHANTIER DU REMPLACEMENT
- OBLIGATIONS EN LV
- REVALORISATION DES PENSIONS

**Cahier central  
SPÉCIAL  
ÉVALUATION  
P. I à IV**





»»» Suite de la page 1

## ASSEZ DE FAUX DÉBATS REGLONS LES VRAIS PROBLÈMES

Dans la Fonction publique, également, la nécessité s'impose de faire entendre la voix des personnels et la FSU, avec la CGT, Solidaires, la FA-FP, met au point une journée d'expression revendicative. La brèche obtenue sur la question du point d'indice doit s'élargir et les fonctionnaires obtenir un plan de rattrapage des pertes salariales subies. En ce qui concerne les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, l'action sur l'augmentation du point d'indice doit se conjuguer avec une refonte de nos carrières, nos professions ayant subi un déclassement particulier. C'est pourquoi le SNES-FSU s'est battu pour faire évoluer le schéma du protocole PPCR transposé aux corps enseignants et obtenir un début de revalorisation. Début qui doit nous encourager à aller plus loin pour faire en sorte que chacun bénéficie de la carrière la plus avantageuse.

Comme sur beaucoup de sujets, la question ne s'arrêtera pas une fois les textes parus. C'est au sein des établissements que le SNES-FSU agira pour faire en sorte que chacun soit respecté dans sa professionnalité, que l'évaluation cesse d'être, parfois, un outil de management, que les équipes puissent travailler sans pression. Revenir à des seuils d'effectifs nationaux, donner aux établissements de l'éducation prioritaire et notamment aux lycées oubliés lors de la refonte de la carte, les moyens de fonctionner, en finir avec les évaluations chronophages et non pertinentes imposées par le LSUN en collège, abonder des vies scolaires insuffisantes en personnels... la liste est longue des mesures immédiates à obtenir avant de pouvoir travailler sereinement à une amélioration de notre système éducatif. ■ **Frédérique Rolet**

Publicité

**À la CASDEN,  
le collectif est notre moteur !**

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.  
**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 81, Cours des Roches - 77188 Nemours. Immatriculation 50465 n° 87 027 128 8422. Le directeur et conseil de surveillance au capital de 150 742 200 €. Siège social : 30, Avenue Pierre Mendès France - 92021 Fontainebleau. CASDEN n° 402 450 542. Immatriculation 50465 n° 87 027 128. BNCAS WINDHOESE - Natixis - Nubank.

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

**CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique**

## DROITS ET LIBERTÉS APRÈS CALAIS ?

La « jungle » va donc être évacuée rapidement. Est-ce la fin d'un scandale qui voit s'entasser depuis des années 9 000 personnes vivant dans des conditions indignes, dont plus de 900 mineurs isolés ? Non, puisque la plupart de ces réfugiés veulent aller au Royaume-Uni. Or, ils se heurtent à une politique qui leur en ferme l'accès. Ils reviendront fatalement dans de nouveaux campements de fortune. La fermeture du camp de Sangatte en 2002, qui n'a absolument rien résolu, en est la preuve. Les places d'hébergement, disséminées aux quatre coins de la France, sont trop peu nombreuses. Et si certaines villes se font accueillantes, d'autres refusent la présence de ces étrangers jugés au mieux comme des intrus. Une circulaire du 19 septembre invite d'ailleurs les préfets à expulser les déboutés du droit d'asile. Drôle de façon de régler le problème ! Une autre politique migratoire est indispensable, pour ceux qui veulent partir comme pour ceux qui veulent rester. Le SNES et la FSU dénoncent de telles attitudes et agiront pour faire respecter le droit à l'éducation des jeunes migrants pour qui exclusion et expulsions riment souvent avec déscolarisation.

■ **Marylène Cahouet**



## COMMUNICATIONS SYNDICALES

Tous les personnels de l'Éducation nationale ont reçu dans leur messagerie professionnelle un courriel signé du secrétaire général du ministère les informant de la mise en place d'un nouveau dispositif de communication électronique des organisations syndicales en direction des agents. Il était grand temps que le ministère se décide à mettre en musique les textes réglementaires de la fonction publique imposant un cadrage de la façon dont les syndicats s'adressent aux personnels. Il régnait en effet en la matière une fantaisie surprenante. Pour l'essentiel, une bonne partie de ce qui n'était pas autorisé mais qui avait quand même cours est désormais autorisé, avec quelques garde-fous comme la limitation du nombre de messages mensuels (cinq), l'utilisation de listes « aveugles » hébergées sur les serveurs du ministère ou la possibilité de se désabonner. Si les messages de masse sont désormais possibles, il est toujours interdit aux organisations syndicales de communiquer à des agents des informations personnelles sans leur accord exprès. C'est pour cela que pour toutes les opérations de carrière et de mutation pour lesquelles vous souhaitez recevoir une information de vos élu-e-s du SNES-FSU, il est nécessaire d'être syndiqué-e et/ou de remplir une fiche syndicale que vous trouverez dans nos publications ou que vous pouvez télécharger sur le site de votre section académique. N'hésitez pas à nous faire part des dysfonctionnements que vous pourriez constater. ■ **J. Lacroix**



ÉLECTIONS : LES PROJETS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

# SURENCHÈRE DÉMAGOGIQUE

**Ce n'est une surprise pour personne, brocarder les fonctionnaires est un sport fréquent dans les campagnes présidentielles.**

Celle-ci n'y échappe pas, les difficultés connues par les salariés conduisant même à exacerber les attaques, tactique bien connue de division. Ainsi, dans la pré-campagne menée par les candidats à la primaire de droite, rivalise-t-on dans les annonces de suppressions de postes, entre 300 et 600 000, les attaques contre le statut, le régime de retraite des fonctionnaires, leur temps de travail. Les candidats à la primaire de droite ne reculent devant aucun propos démagogique, aucune contre-vérité même flagrante.

**QUELQUES VÉRITÉS BONNES À DIRE**

La FSU et ses syndicats ont décidé, face à ces discours dangereux pour notre pays, de s'adresser aux agents de la Fonction publique mais aussi de rappeler quelques réalités sur le sens de l'action des agents de la Fonction publique, sur leurs conditions de travail et de rémunération, le poids de la précarité frappant un agent sur cinq.

*« Le statut de la fonction publique n'est plus adapté au monde tel qu'il va et surtout n'est plus justifiable compte tenu des missions. » [...] « On va progressivement entrer dans une zone – on y est déjà d'ailleurs – où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable. »*

Emmanuel Macron

La campagne menée pour la revalorisation salariale a mis au jour les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires, victimes de 5 ans de gel de la valeur du point d'indice tandis qu'augmentaient les cotisations pour la retraite. Les études menées sur le temps de travail rappellent que les fonctionnaires sont plus nombreux que les autres salariés à devoir travailler le dimanche, le soir ou les jours fériés, conformément aux exigences de continuité du service public, et que cela peut amener à des compensations, ce qui n'est pas synonyme d'un temps de travail réduit. Quant aux retraites, la comparaison des régimes montre qu'avantages et désavantages s'équilibrent entre privé et public. La question à laquelle aucun candidat ne s'aventure à répondre est le devenir des missions



actuellement assurées par des fonctionnaires, l'impact sur la qualité du service rendu aux usagers, le coût supporté par ces derniers en cas de transfert au privé de certaines missions. L'Éducation nationale a du mal à surmonter la situation créée par les 80 000 suppressions de postes du quinquennat Sarkozy. Les propos aventureux sur un retour de suppressions massives aboutiraient à créer une nouvelle crise, surtout en période d'expansion démographique, et à décourager définitivement les étudiants d'embrasser nos métiers.

■ **Frédérique Rolet**

Alors qu'en 2012, le Front National en rajoutait sur la RGPP, trouvant le plan de suppression d'emplois de fonctionnaires trop timide, Marine Le Pen est remarquablement muette sur la question. À peine l'entend-on réclamer plus de policiers, prenant bien soin, dans sa tentative de séduction des agents de la Fonction publique, de ne pas être plus précise. Nous saurons être vigilants et nous souvenons des demandes successives d'interdiction des syndicats de fonctionnaires formulées par le parti frontiste.

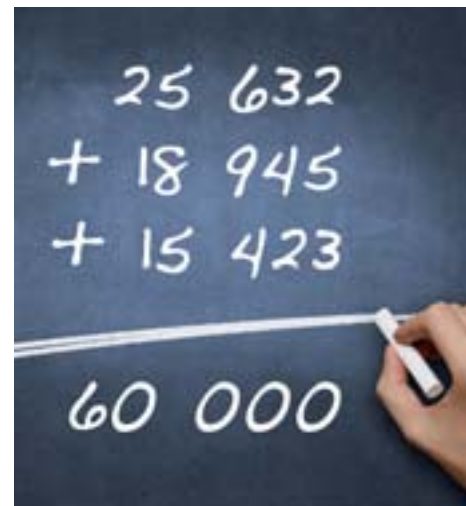
## COMMUNICATION MINISTÉRIELLE 60 000 EMPLOIS SUR LE PAPIER...

**En annonçant que l'engagement présidentiel de créer 60 000 postes dans l'Éducation est tenu, la ministre fait l'impasse sur bon nombre de questions et de réalités.**

Les 60 000 emplois budgétaires sont effectivement prévus sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément, sur 2016, 2 150 emplois d'AED jusqu'alors jamais comptabilisés). Concernant les enseignants, une partie de ces emplois étant destinés à financer la formation, les 45 000 emplois prévus sur le quinquennat (pour les premier et second degré publics) se traduisent en fait par 33 600 postes supplémentaires à implanter sur le terrain.

**ILLUSION COMPTABLE**

Après les 70 000 suppressions du quinquennat précédent et alors que la démographie est en hausse constante depuis cinq ans dans le second degré, ces moyens s'avèrent très insuffisants pour prendre en charge correctement les élèves et étudiants des collèges et des lycées. À titre d'exemple, la part des classes de lycées du public comptant de 35 à 39 élèves est passée de 25 % à 41 % entre 2012 et 2015, la moyenne du nombre d'élèves par classe passant de 28,3 à 30. Il faut ajouter qu'un nombre important des postes créés n'ont pas été implantés dans les académies du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines (43 % des postes au concours non pourvus en allemand, 54 % en lettres classiques, 26,5 % en maths par exemple). De ce fait, près du quart des emplois supplémentaires prévus entre 2013 et 2015 n'a pas



été pourvu (d'après les rapports de la Cour des comptes sur les budgets déjà exécutés) et l'écart entre le nombre total d'emplois prévus et la réalisation se creuse d'année en année. On ne peut qu'être sceptique sur la capacité à faire mieux en 2017. Qu'advient-il des 4 400 nouveaux emplois prévus pour le second degré alors que, mis à part le rétablissement de la formation, les mesures pour rendre le métier attractif n'ont pas été prises ? Dans ce contexte, annoncer à l'unité près que l'objectif est atteint frise le ridicule préélectoral.

■ **Fabienne Bellin**

**JUPPÉ, SARKOZY, FILLON : HARO SUR LA FONCTION PUBLIQUE**

Moins de fonctionnaires : l'accord est total. Pour Alain Juppé comme pour Nicolas Sarkozy, il faut supprimer 300 000 postes de fonctionnaires. François Fillon, pas en mal de surenchère, en voit 600 000 « de trop ». Aucun ne cible une mission ou une Fonction publique particulière, sauf Alain Juppé qui privatiserait bien l'examen du permis de conduire...

Du côté du temps de travail, tous d'accord pour l'augmenter. Alain Juppé ne chiffre pas la hausse, mais elle doit compenser les suppressions d'emplois. 37 heures payées 37 pour Nicolas Sarkozy et François Fillon qui n'en finit pas de « passer la Fonction publique à la paille de fer » (sic). Le tarif, c'est 39 heures sans augmentation de salaire.

Alain Juppé comme Nicolas Sarkozy défendent tous les deux l'alignement des régimes de retraite du public et du privé et, donc, le calcul de la pension sur les 25 meilleures années plutôt que les six derniers mois. Le premier prône un allongement pour tous à 65 ans, le deuxième se contenterait de 64... dans un premier temps.

**Journée nationale contre la précarité**



Venu-e-s de toute la France, à l'appel de la FSU, les non-titulaires de la Fonction publique témoignent. Plusieurs temps forts ont ponctué la journée du 13 octobre 2016 : une assemblée générale, un rassemblement place Jacques-Blainville à Paris et des délégations reçues dans les ministères. La cause doit être entendue. Il est nécessaire de mettre en place un véritable plan de titularisation.

**24 %**

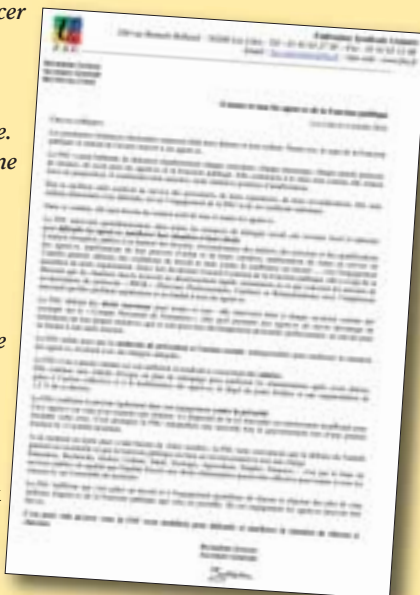
des emplois supplémentaires prévus dans l'Éducation entre 2013 et 2015 n'ont pas été pourvus.

**La FSU s'adresse aux agents**

« La FSU a pour habitude de dénoncer régulièrement chaque caricature, chaque mensonge, chaque parole porteuse de menace, de recul pour les agent-e-s et la Fonction publique. Elle continuera à le faire tout comme elle restera force de proposition, et soutiendra toute annonce, toute initiative porteuse d'amélioration. [...] À un moment où notre pays a tant besoin de "faire société", la FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge. »

Lettre de Bernadette Groison aux agent-es de la Fonction publique, 4 octobre 2016

Lien : [www.fsu.fr/Lettre-adressee-je-jour-par.html](http://www.fsu.fr/Lettre-adressee-je-jour-par.html)





# RÉFORME DU LYCÉE TOUT ÇA POUR ÇA !

Depuis presque un an, le ministère s'est engagé à dresser un bilan de la réforme du lycée de 2010. Il vient de rendre ses conclusions. Pourquoi cette impression de « sur place » ? Peut-être parce que l'essentiel est volontairement éludé.

Le lycée, miné par les logiques d'autonomie et de concurrence, porte de plus en plus difficilement les ambitions de démocratisation que la loi de Refondation entendait promouvoir. Et aucune solution n'est envisagée.

Il n'y aura pas de réforme, ni du lycée, ni du bac ! Il n'y aura pas non plus de refonte des programmes, seulement la volonté de mettre en cohérence ceux de la classe de Seconde avec le cycle 4 du collège. Loin des déclarations présidentielles de rentrée sur une prochaine réforme du lycée, le ministère s'est inscrit dans la continuité pour inviter à des propositions d'aménagements « à la marge » ou à penser des « voies d'évolutions ».

Il transforme ce qui aurait dû être un bilan en un inventaire de dispositifs dont il tente d'évaluer l'efficacité à l'aune d'objectifs définis en 2010 sur un projet politique, *a priori*, différent de l'actuel. Enfermé dans la logique de l'autonomie des établissements, désormais érigée en dogme, il se refuse à distinguer les inégali-

tés scolaires et sociales que ce modèle d'organisation accentue. Le renvoi au local d'une part plus ou moins importante de la répartition des heures d'enseignement n'est en effet jamais mis en cause.

Des pistes d'ajustements techniques ou pédagogiques comme une plus grande place laissée à la démarche de projet émergent de « pilotage » ou d'un « portage » plus fort de certains dispositifs comme l'accompagnement personnalisé, il ne s'agit jamais de cadrage.

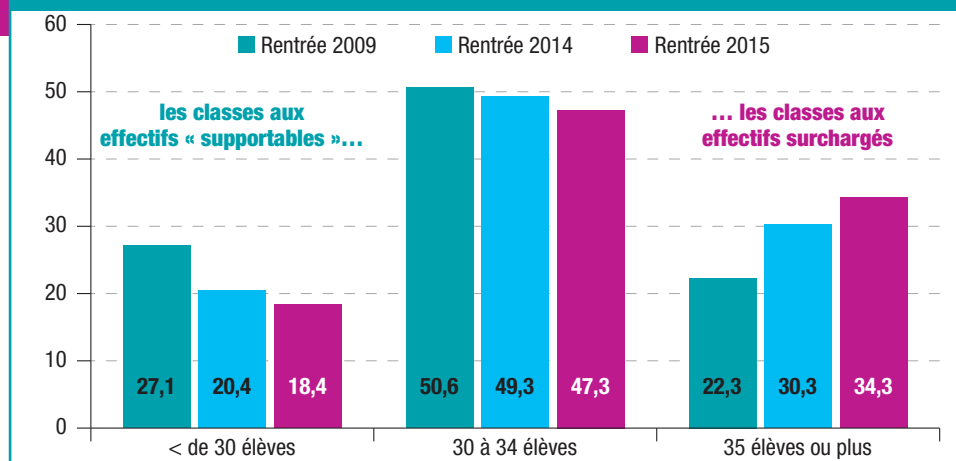
## NOS AMÉNAGEMENTS

Pour le SNES-FSU, des mesures d'urgence s'imposent pourtant afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'une offre de formation partout équivalente :

- abaisser les effectifs par classe ;
- cadrer nationalement les heures à effectifs réduits ;



## RÉPARTITION DES CLASSES DE SECONDE EN FONCTION DE LEURS EFFECTIFS



En 2009, 27,1 % des Secondes comptaient moins de trente élèves. Elles ne représentent plus que 18,4 % des divisions en 2015. Dans le même temps, le nombre de classes surchargées est passé pour ce niveau de 22,3 à 34,3 %.

Source : SNES

- mettre fin à la globalisation des horaires, notamment en langues vivantes ;
- financer tous les enseignements à hauteur des horaires légaux à partir du moment où ils sont officiellement mis en place, en particulier celui des options, et de l'EMC dans la voie technologique ;
- repenser les enseignements d'exploration ;

- relier clairement l'accompagnement personnalisé à des disciplines, à un groupe-classe et en attribuer la charge à un enseignant de la même classe ;
- revenir à des épreuves terminales et anonymes en lieu et place des épreuves en cours d'année.

■ Claire Guéville

## ÉDUCATION PRIORITAIRE MOBILISATION DANS LES LYCÉES !

En 2016, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ne cible toujours que les collèges et les écoles. Les lycées généraux, technologiques et professionnels, qui sont confrontés aux mêmes problématiques et recrutent les mêmes élèves, ont été écartés du dispositif. De nombreux lycées des académies de Versailles, Créteil et Marseille se mobilisent depuis la rentrée pour exiger du ministère qu'il s'empare du dossier.

Le 22 septembre dernier, le SNES-FSU, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, a demandé dans un courrier à la ministre l'ouverture rapide de discussions sur une carte de l'éducation prioritaire pour les lycées, établie sur des critères nationaux. Quand la ministre appelle de ses vœux une scolarité obligatoire allongée à 18 ans, comment comprendre en effet une éducation prioritaire limitée au collège ?

### SAUVEGARDE ?

Pour l'instant, le ministère se contente de prolonger pour deux ans de plus le dispositif transitoire de la clause de sauvegarde tout en laissant en suspens la définition d'une éventuelle liste de classement des lycées.

Les personnels, y compris ceux affectés depuis 2015, des lycées anciennement labellisés ZEP et ECLAIR voient donc leurs indemnités et les bonifications à la mutation provisoirement garanties. La nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les établissements « sensibles » obéit aux mêmes logiques. En revanche, le classement particulier « politique de la ville » subsiste et continue, sans changement, d'ouvrir droit à des mesures spécifiques telles que les bonifications pour le mouvement ou d'avantages pour l'avancement (ASA).

Si l'allongement de la clause de sauvegarde est une avancée, cela ne peut suffire car la question des conditions d'enseignement et des



moyens dans les établissements concernés reste posée.

C'est tout l'enjeu du mouvement des lycées pour l'éducation prioritaire !

Dans le prolongement des journées d'action des 29 septembre et 11 octobre, le SNES-FSU s'engage au sein d'une intersyndicale, qu'il souhaite la plus large possible, pour soutenir les mobilisations à venir.

■ C. G.

## POLITIQUE ÉDUCATIVE AU RAPPORT !

De nombreux rapports concernant l'éducation sont parus ces derniers mois : objectifs de l'éducation, mixité sociale et scolaire, éducation prioritaire... Quelles leçons peut-on en tirer ?

Quelle finalité pour quelle école ?, rapport de Son-Thierry Li pour France Stratégie, dénonce la « priorité implicite de l'École », qui serait « la primauté accordée à la mission de sélection méritocratique des élites par l'École ». Il propose trois modèles extrêmes qui permettraient de viser chacun une finalité à choisir parmi « préparer les élèves au monde professionnel, accomplir leur personnalité et transmettre une culture commune ». L'exercice a les défauts de ses qualités. Toute la complexité des arbitrages éducatifs réside dans les équilibres à trouver entre les différents objectifs assignés à l'école qui ne forme ni de purs esprits, ni seulement des forces de travail. Il ne faudrait pas que le modèle « une école qui prépare au monde professionnel » devienne l'antenne de certains lobbies économiques.

Mixité sociale et scolaire à l'école, suivi de Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires, rapports du CNEC (Conseil national d'évaluation du système scolaire), pointent le poids des ségrégations sur le destin scolaire des élèves. S'appuyant sur des évaluations scientifiques en France et à l'étranger, ils proposent des pistes, depuis l'échelle de la classe jusqu'à celle de la carte scolaire, pour rompre avec les déterminismes sociaux. L'une d'elle est un appel aux politiques à évaluer scientifiquement les actions menées avant de procéder à d'énormes réformes.

« Massification scolaire et mixité sociale », publié dans la revue *Éducation et formation*

sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, apporte un éclairage historique, géographique et sociologique à travers quelques études de cas. L'utilisation critique de données variées et d'outils statistiques fins permet de mesurer l'effet de l'enseignement privé, mais aussi des procédures d'affectation et des stratégies familiales sur le recrutement des établissements.

### CONFIRMATIONS

À l'école, statistiquement, mieux vaut être issu-e d'un milieu aisé de centre ville que d'une famille populaire de banlieue ou de zone rurale. Ce fait est connu depuis longtemps. Le travail scientifique réalisé actuellement a le mérite de déterminer les causes et conséquences des prises de décision des différents acteurs. L'étape suivante consisterait logiquement à clarifier les attendus de l'école, et à prendre en compte ces facteurs pour aider à parvenir aux objectifs voulus... Tout un programme.

■ Valérie Siphimalani

EN LIGNE :

- [www.strategie.gouv.fr/publications/finalite-ecole](http://www.strategie.gouv.fr/publications/finalite-ecole)
- [www.cnesco.fr](http://www.cnesco.fr)
- [www.education.gouv.fr/cid106930/massification-scolaire-et-mixite-sociale.html](http://www.education.gouv.fr/cid106930/massification-scolaire-et-mixite-sociale.html)

## IVG : victoire pour les femmes en Pologne

Après une grève des femmes sans précédent en Pologne, le Parlement a rejeté *in extremis* et dans un climat de grande tension un projet de loi anti-avortement. Cette proposition de loi, portée par la droite conservatrice, mais surtout par l'église catholique, visait à interdire totalement l'avortement, y compris en cas de viol, d'inceste, de malformation du fœtus ou de danger pour la mère. Rappelons que la Pologne possède déjà l'une des législations les plus restrictives d'Europe sur l'IVG, et que nombre de Polonaises ont recours à l'avortement clandestin ou à l'étranger.

## Naissance d'une rumeur ?

Un président qui annonce que le prochain chantier de l'éducation sera celui du lycée, un IPR qui réunit les chefs des travaux pour leur annoncer une réforme des séries STI2D et ST2S, un inspecteur honoraire qui publie sur son blog un texte prônant la suppression de la voie technologique...

Et des syndicalistes du SNES-FSU qui interrogent la direction de l'Enseignement scolaire et l'inspection à propos de ces bruits de couloirs, et qui obtiennent une réponse claire : « Il n'y aura aucune réforme, ni du lycée, ni du bac, il s'agit juste d'ouvrir des pistes d'aménagement du lycée à "structuration constante"... et à moyens constants... ».

Le contexte politique va permettre à toutes les rumeurs de se propager, il faudra être attentifs et réussir à faire la part des choses entre les infos et les intox, sous peine de s'épuiser à contrer des informations fausses et infondées.

## Lu dans le rapport du CNEC

Les enseignants d'éducation prioritaire estiment consacrer au collège 21 % du temps de classe à l'instauration et au maintien d'un climat de classe favorable (contre 16 % hors éducation prioritaire). [...]

Aujourd'hui, la conception de la justice à l'école est, en effet, encore très marquée par le principe historique d'égalité des chances dans une perspective méritocratique [...] Les principes de justice, c'est-à-dire les critères selon lesquels ces biens sont distribués entre les individus doivent aussi être clarifiés pour faire consensus. [...] en ce qui concerne l'enseignement obligatoire qui doit transmettre un bagage de connaissances et de compétences obligatoires pour s'insérer dignement dans la société, c'est le principe de justice du besoin qui doit s'imposer comme dans le domaine de la santé en France où les médicaments sont distribués aux individus non pas en fonction de leurs talents mais de leurs besoins médicaux [...].



VIE SCOLAIRE

# LEVIER POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Dans son rapport<sup>(1)</sup>, le CNESEO interroge le rôle de l'école comme amplificateur des inégalités sociales et migratoires.

Les constats rejoignent pour beaucoup les nôtres : poids du contexte social, polarisation du public scolaire, place clef du collège, inégalités d'orientation, travail à la maison très marqué socialement... Les politiques et leur empiement sont jugés inefficaces. Les dispositifs sont peu couplés avec des outils de diagnostic des besoins réels des élèves, mis en place sur trop peu d'heures, souvent en marge des cours. Une meilleure prise en compte des différentes dimensions de la vie scolaire et des conditions matérielles de vie des jeunes les plus démunis est préconisée.

UNE QUESTION DE CLIMAT

L'étude montre qu'un climat scolaire et un cadre d'apprentissage « sécurisant » jouent un rôle important pour les élèves comme pour les enseignants. La corrélation entre la situation sociale de l'élève et le climat scolaire dans lequel il est accueilli est significative de même que la réduction du temps d'apprentissage en éducation prioritaire liée à la gestion de classe ou au poids des exclusions. Malgré une évolution positive des relations

élèves-enseignants, les élèves les moins avancés scolairement sont moins enclins à se sentir mieux traités. Le décrochage scolaire est aussi vécu différemment : ressentiment envers l'école et dépréciation de soi dominant dans les milieux défavorisés, explications plus factuelles dans les milieux favorisés (accident, problèmes personnels...).

AMÉLIORER LA VIE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Dans le cadre de la réforme, les collèges sont confrontés aujourd'hui à de réelles difficultés organisationnelles et à une inflation de prescriptions et de dispositifs pédagogiques. La juxtaposition des quatre parcours éducatifs se heurte au manque de temps de concertation et aussi à l'étendue des champs à concevoir. Imposer sans apport de moyens éducatifs, la réduction du temps en classe n'a pas réduit l'amplitude de la journée dans les collèges soumis aux transports scolaires. Dans les autres, renvoyer les élèves chez eux renforce de fait les inégalités. Les CPE sont plus souvent incités à se muer en pédagogues de parcours qu'à concevoir,



en rapport avec les besoins des publics, de meilleures conditions éducatives pour faciliter les apprentissages. Mieux diagnostiquer les difficultés, accompagner, améliorer les conditions d'études, travailler en équipes pluriprofessionnelles sont laissés de côté. C'est décidément une autre

réforme que nous portons pour lutter contre les inégalités !

■ Valérie Héraud

(1) Dossier de synthèse : Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ? - Conseil national d'évaluation du système scolaire

## CNED DÉGRADATION INQUIÉTANTE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Au CNED, le passage à la correction numérique des copies se fait de façon accélérée, sans moyens supplémentaires et en dégradant considérablement les conditions de travail des enseignants.

La correction numérique, avec l'utilisation d'un logiciel spécifique, est beaucoup plus chronophage que la correction de copies papier. Il est en conséquence indispensable d'affecter un plus grand nombre d'enseignants à l'établissement ou d'augmenter le budget des vacances de corrections.



opper des évaluations « automatisées »... Ces décisions, prises sans aucune concertation et sans passer devant les instances réglementaires, sont inacceptables tant pour les personnels que pour les usagers.

L'administration sembler profiter de l'isolement et du statut précaire des enseignants affectés en poste adapté pour augmenter sans cesse leur charge de travail, quitte à les « casser », au mépris de leur état de santé fragile. Le SNES-FSU dénonce la logique qui conduit à exiger de ces enseignants une productivité impossible à atteindre !

■ Rozenn Jarnouen

SOUS PRESSION

Mais la direction du CNED n'a pas obtenu du ministère les postes supplémentaires nécessaires et a choisi de ne pas augmenter ce budget vacances. Elle a choisi à l'inverse d'augmenter les quotas de copies à corriger, de diminuer le nombre de devoirs dans certaines formations et de déve-

## ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HANDICAP ET ADAPTATION : NOUVELLE CERTIFICATION

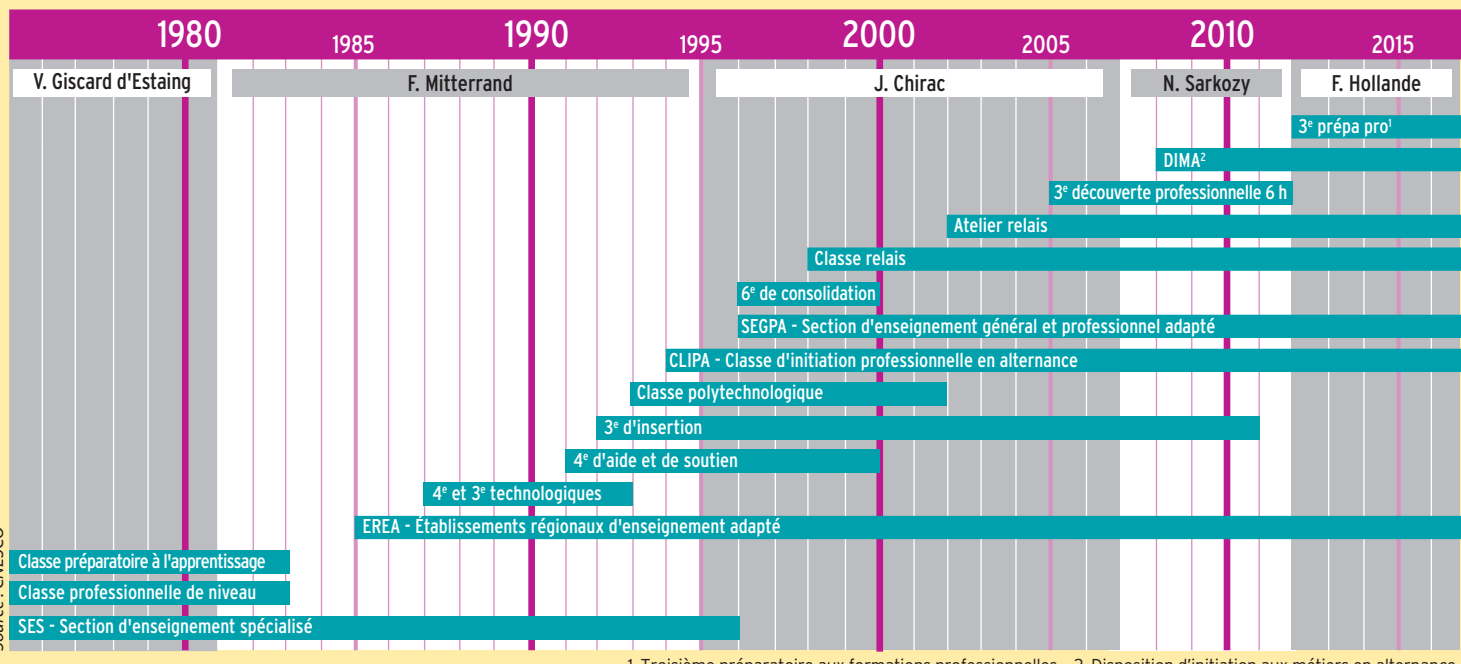
Le nombre d'unités d'enseignement spécialisé augmente rapidement dans le second degré. L'administration élargit en conséquence le vivier de recrutement et harmonise la formation initiale.

La coordination des Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS), des SEPGA, des Unités d'enseignement (UE), l'enseignement en prison, les fonctions d'enseignant référent handicap, etc. sont actuellement l'objet d'une formation différente pour le premier degré (CAPA-SH, 400 heures de formation) et le second (2CA-SH, 150 heures). Le ministère met en place à la rentrée prochaine une certification unique modulaire. L'objectif est notamment d'élargir le vivier de personnels du second degré et d'améliorer sa formation dans le contexte d'ouvertures soutenues d'ULIS en collège et en lycée professionnel. Les personnels déjà en fonction, titulaires ou non du CAPA-SH, se verront attribuer la nouvelle certification d'office ou par un processus de validation des acquis de l'expérience ; ils pourront prétendre aux nouvelles

primes afférentes. Les personnels souhaitant entrer en formation suivront la procédure usuelle : candidature sur un poste spécifique académique début 2017, prise de fonction à titre provisoire et entrée en formation en parallèle en septembre 2017. Plus de détails en ligne :

[www.snes.edu/Du-2CA-SH-au-CAPPEI.html](http://www.snes.edu/Du-2CA-SH-au-CAPPEI.html)

■ Valérie Sipahimalani



## CLASSES ET FILIÈRES SÉGRÉGATIVES AU COLLÈGE

Dans les trente dernières années, la multiplication des dispositifs réservés aux élèves en grandes difficultés scolaires, voire en rupture avec l'institution et/ou en situation de handicap lourd, est un fait indiscutable. Une seule section d'enseignement dérogatoire existait au milieu des années 1980. On en dénombrait huit en 2010 et sept subsistent à l'heure actuelle. À croire qu'au lieu de résoudre les problèmes scolaires à la racine, l'institution s'en accommode en créant des sections *ad hoc* dès qu'un nouveau public fragile est identifié... Dans ce document, le CNESEO révèle d'ailleurs sa lecture particulière du problème crucial de la difficulté scolaire, puisqu'il place sous une même appellation les sections dérogatoires légitimes – telles que les SEGPA ou les EREA – et les filières strictement ségréguées !

Source : CNESEO

1. Troisième préparatoire aux formations professionnelles 2. Disposition d'initiation aux métiers en alternance



## LE LSUN

## UN NOUVEAU LPC?

Le Livret scolaire unique numérique (LSUN) devrait être mis en application d'ici décembre. Il se matérialisera dans les bulletins de fin de trimestre par une interface nouvelle ou bien par de nouvelles rubriques dans l'interface habituelle.

Le LSUN est un élément de la réforme du collège. Un quart des bilans trimestriels est consacré à l'AP, aux EPI et aux différents parcours, déclinant ces dispositifs et projets, où seule l'implication des élèves peut être précisée. Le ministère a en effet fait du LSUN le symbole d'une évaluation « bienveillante ». Une plaquette explicative en ce sens devrait être diffusée aux parents en novembre. Ce livret est également une formidable usine à gaz. Le bilan de fin de cycle 4 et la validation de huit items du nouveau socle en lien avec le DNB tombent dans les mêmes travers que l'ancien LPC. On peut déjà prédire les discussions sans fin sur leur validation...



les modalités d'évaluation comme le précise la circulaire de rentrée. L'application informatique n'impose rien en terme d'évaluation : ni échelle de 1 à 4, ni couleurs, ni compétences. Le débat sur l'évaluation est bien plus complexe que l'opposition stérile note/compétence que veut imposer le ministère et certaines organisations dans le débat public. Il ne faut rien se laisser imposer et mener dans les établissements une réflexion sérieuse sur l'évaluation des élèves, en garantissant la liberté pédagogique des enseignants.



Le SNES-FSU appelle à ne pas renseigner dans le LSUN les rubriques concernant les éléments de programmes enseignés, l'AP, les EPI et les parcours, sources d'un travail supplémentaire et inutile.

■ François Lecoigne

- Compléments en ligne : [www.snes.edu/LSUN-Vrai-Faux.html](http://www.snes.edu/LSUN-Vrai-Faux.html)
- Tract en ligne : [www.snes.edu/Tract-LSUN.html](http://www.snes.edu/Tract-LSUN.html)

## REFUSER LA CAPORALISATION

En cette rentrée, des chefs d'établissement instrumentalisent le LSUN pour imposer une évaluation sans note aux équipes pédagogiques, allant jusqu'à l'annoncer aux parents, sans avoir seulement questionné les enseignants. Le SNES-FSU rappelle que c'est aux équipes de choisir

CONCOURS – SESSION 2017  
ON NE SE BOUSCULE PAS...

Les inscriptions sont closes depuis le 13 octobre. La ministre ne manquera sans doute pas de crier sur tous les toits que le nombre d'inscrits augmente. La réalité n'est pas aussi rose que l'on veut bien le dire rue de Grenelle.

S'il est vrai qu'entre les sessions 2015 et 2016, le nombre d'inscrits au CAPES externe est effectivement passé de 34 072 à 36 613 (+ 7,4 %), le nombre de présents en 2016 fut inférieur à celui de 2015. En moyenne, 50 à 60 % des inscrits se présentent réellement aux épreuves.

## PAS DE MESURES INCITATIVES

L'envie d'entrer dans l'Éducation nationale existe indéniablement, mais les difficultés sont réelles pour les candidats dans les six mois qui séparent l'inscription des épreuves. Leur situation devient en effet de plus en plus précaire. L'UNEF dénonce le retard de paiement des bourses. Quoi qu'il en soit, l'étudiant d'aujourd'hui – boursier ou non – ne peut que rarement se consacrer pleinement à son concours, tant les jobs étudiants sont devenus une réalité de masse. Aucune mesure n'a été prise pour encourager les étudiants à s'inscrire dans les disciplines déficitaires. Ainsi, à la session 2016, 13 % des postes offerts aux concours n'ont pas été pourvus, et 70 % des postes sont restés vacants en lettres classiques.

Pire, un rapport de l'Assemblée nationale, tout comme le discours de la ministre, encense des

dispositifs objectivement inefficaces (EAP, master en alternance). Malgré la communication officielle, sur les 57 800 créations de postes, la crise de recrutement n'a donc pas été réglée faute de mesures incitatives, qui sont pourtant proposées par le SNES-FSU depuis de nombreuses années.

Les étudiants ont compris qu'ils ne feraient pas de folie après leur première paye équivalant à 1,1 SMIC, surtout avec des dépenses professionnelles guère prises en charge par le ministère (achat de matériel informatique et pédagogique, parfois d'une automobile, frais des déménagements et loyer). Le ministère vient d'annoncer une revalorisation des débuts de carrière, mais les efforts consentis sont trop tardifs pour palier la crise de recrutement qui s'est installée dans la durée.

Il est vraiment temps de revaloriser les débuts de carrières et d'ouvrir de véritables prérecrutements.

■ Alain Billate

Pour être tenu informé sur les concours et sur l'année de stage, renvoyez la fiche disponible à l'adresse [www.snes.edu/Pour-etre-tenu-e-informe-e-de-l.html](http://www.snes.edu/Pour-etre-tenu-e-informe-e-de-l.html)

PERSONNELS DU GRETA  
DES ACTEURS DE LA FCA

Le marché de la Formation continue des adultes (FCA), animé par plus de 55 000 entreprises, est accaparé par quelques grands acteurs qui captent l'essentiel des 32 milliards de financements annuels.

Il n'existe que trois organismes publics : le CNAM<sup>(1)</sup>, l'AFPA<sup>(2)</sup> et les GRETA<sup>(3)</sup> qui ne représentent que 3 % des prestataires, mais 14 % des stagiaires et 22 % du chiffre selon la DARES<sup>(4)</sup> en 2011. La concurrence fait rage, la situation économique est difficile sous l'effet des politiques libérales qui tarissent les moyens des services publics et qui, tout en prônant le dogme de la concurrence libre et non faussée, modifient les règles du versement des taxes au profit majoritairement des organismes sous le contrôle du patronat.

## DES ACQUIS À DÉFENDRE

Depuis la réintégration des GRETA dans le code de l'éducation grâce à la mobilisation des personnels, des réunions nationales et académiques de suivi de la réforme se sont tenues pour mettre en place les nouvelles règles de gouvernance, et un groupe de travail national – le GT15 – est dédié aux métiers de la FCA pour clarifier et uniformiser les conditions de travail et de rémunération des personnels. Le SNES-FSU a dans le même temps obtenu l'ouverture et la prolongation jusqu'en 2018 des concours réservés « Sauvadet ». Pour lui, l'étape suivante doit être la pérennisation du concours CPIF<sup>(5)</sup> et l'affectation, dans toutes les académies, des lauréats de ce concours sur des postes de titulaires dans les GRETA.

Les militants du SNES-FSU doivent défendre les personnels des GRETA à différents niveaux (CT, CCAFCA, CCP et CAPA, CA), mais aussi dans les instances internes du GRETA (commission du personnel et assemblée générale). Des élections y sont organisées pour désigner les représentants des personnels. Le S1 doit suivre l'organisation de ces élections et proposer aux personnels de se présenter sur des listes FSU. ■ Guy Friadt pour le groupe FCA

(1) Conservatoire national des arts et métiers.

(2) Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

(3) Groupement d'établissement publics locaux d'enseignement.

(4) Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

(5) Coordination pédagogique et ingénierie de formation.

CO-PSY  
LE CHAUD ET LE FROID

Les avancées statutaires récentes constituent indéniablement un point d'appui pour l'avenir. Ce dernier ne sera toutefois pas radieux si le désengagement de l'État n'est pas combattu par l'ensemble du corps.

La période que nous traversons est pleine de paradoxes : la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale rassemblant sans les confondre les actuels psychologues scolaires, les CO-Psy et les directeurs de CIO est en bonne voie, et elle répond aux attentes que la profession porte depuis plus de 30 ans. Enfin, l'accès à la hors-classe ne sera plus barré aux CO-Psy et des perspectives de carrière seront ouvertes pour tous.

## MENACES À L'HORIZON

Mais dans le même temps, la « carte cible » préservant un réseau de CIO d'État sur tout le territoire, en cas de désengagement des conseils départementaux, peut devenir une machine redoutable pour fermer, fusionner le tiers d'entre eux ! Dans toutes les académies, l'impact est considérable. Là où le couperet est déjà passé, les CO-Psy sont regroupés dans des locaux trop exigus et subissent des conditions de travail inacceptables, parfois sommés d'assurer, seuls, des permanences dans des lieux divers... Ailleurs, des projets sont en cours. Les directeurs sont contraints d'organiser la fermeture de leur ser-

vice, sans savoir ce qu'il adviendra pour eux-mêmes, recasés dans des missions diverses ou promis à l'épuisement à la tête d'un CIO regroupant deux, voire trois équipes.

C'est pourquoi le SNES-FSU a pris l'initiative d'une journée nationale d'action pour la défense des CIO le 10 novembre prochain. Le réseau des CIO doit être à la hauteur des ambitions du corps unique de psychologues de l'EN !

Cette journée sera l'occasion de faire le point sur les conséquences des fusions et des fermetures tant du point de vue de l'accueil des usagers que des conditions de travail des collègues. Dans chaque académie, les livres noirs rédigés par chaque CIO ([www.snes.edu/Pour-le-maintien-d-un-reseau-de-CIO-a-la-hauteur-des-besoins-alertons-le.html](http://www.snes.edu/Pour-le-maintien-d-un-reseau-de-CIO-a-la-hauteur-des-besoins-alertons-le.html)) seront recueillis, portés en délégation au rectorat et feront l'objet d'une communication à la presse.

Ils seront ensuite collationnés au niveau national et serviront de base revendicative au rassemblement national à Paris que le SNES-FSU souhaite organiser pour exiger la reprise par l'État de tous les CIO. ■ Marie-Agnès Monnier

## Tweet



## Fermeture de quatre collèges dans l'académie de Rouen

Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime programment la fermeture de quatre collèges classés REP+, REP ou Rural Isolé : trois dans l'Eure, et un au Havre en Seine-Maritime. Les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles se dégraderont : temps de transport allongés, effectifs de classes plus lourds et obligation de payer une demi-pension. Ces fermetures ont été décidées de manière unilatérale par les départements, sans aucune concertation, et annoncées par voie de presse. En fermant ces collèges, les départements entendent faire des économies mais nul ne se soucie de la réaffectation des élèves dans des établissements plus importants, plus lointains, et ne bénéficiant pas des mêmes dispositifs d'aide et de soutien. De même, le sort des personnels enseignants n'émeut pas les présidents des deux départements. Depuis plusieurs mois, le SNES-FSU, dans une intersyndicale large, soutient et coordonne les actions communes des enseignants et des parents d'élèves pour exiger le maintien de ces établissements.

## Professeurs documentalistes : le ministère au milieu du gué

Mercredi 28 septembre, à l'occasion du groupe de travail de réactualisation de la circulaire de missions, un premier projet a été transmis. Celui-ci, en deçà des attentes de la profession, doit néanmoins permettre de clarifier et de réaffirmer leur mission pédagogique. Pour le SNES-FSU, les trois axes du référentiel de 2013 doivent structurer le texte et réaffirmer que les professeurs documentalistes sont enseignants, organisateurs de ressources pédagogiques et acteurs de l'ouverture sur l'environnement. Pour s'informer : [www.snes.edu/Professeur-documentaliste-c-est-un-metier.html](http://www.snes.edu/Professeur-documentaliste-c-est-un-metier.html)



POLÉMIQUES AUTOUR DES PROGRAMMES SCOLAIRES

# L'ÉCOLE SOUS PRESSION(S)

L'objectif de l'école est-il de construire une culture commune s'appuyant sur les connaissances actuelles et donnant aux élèves des repères pour leur vie d'adulte ? Ou bien est-il de guider les jeunes consciences vers quelques vérités bien choisies qui en feront des proies faciles pour les lobbies de tout poil ?

Pour certains, il semblerait que la question ne se pose pas. L'enseignement de l'histoire devrait dérouler « le roman national ». Peu importe sa véracité du moment qu'il unit derrière le drapeau... Les programmes de sciences ne devraient pas aborder les questions de sexualité, car il n'est pas bon d'expliquer que l'homosexualité n'est pas une déviance, ni que la loi permet l'avortement. Les sciences économiques et sociales devraient se borner à énumérer les mérites de l'économie de marché et de l'entreprise, de façon à entretenir l'illusion que seul ce modèle est possible et vertueux. D'autres pressions font moins de bruit, mais sont tout aussi

récurrentes, comme la quantité de grammaire à dispenser, le choix des œuvres en littérature...

### DANS TOUTES LES DISCIPLINES

Ces tentatives d'instrumentalisation ont différentes conséquences. En histoire, elles conduisent à des programmes européen-centrés et pléthoriques, impossibles à mettre en œuvre de manière satisfaisante dans les horaires impartis. Il revient aux enseignant-es d'arbitrer en permanence entre prendre le temps d'expliquer pour que les élèves suivent, et avancer suffisamment vite pour traiter l'ensemble prescrit par l'institution. Les programmes de

sciences économiques et sociales donnent un poids croissant à une science économique dépolitisée. Cela ne suffit pas aux grands patrons (voir ci-contre), mais fait perdre de son âme à une discipline scolaire construite historiquement pour que sociologie et économie dialoguent et s'éclaircissent mutuellement. Les sciences de la vie et de la Terre tiennent relativement bon, probablement parce que les discours de leurs détracteurs sont extrêmes et qu'ils sont minoritaires dans ces débats de société, mais aussi parce que les enseignant-es ont développé une expertise sur ces questions. Ils savent comment gérer des séquences de cours potentiellement délicates.

### AVEC LES PERSONNELS

L'appel intersyndical du SNES-FSU avec des associations, « Pour une autre méthode de construction des programmes scolaires », lancé en 2012, est toujours d'actualité. Prendre le temps de la concertation, s'appuyer sur la professionnalité des enseignants, exploiter les travaux de la recherche en éducation, permettrait de s'affranchir des idéologies pour construire avec les élèves une culture qui ait du sens.

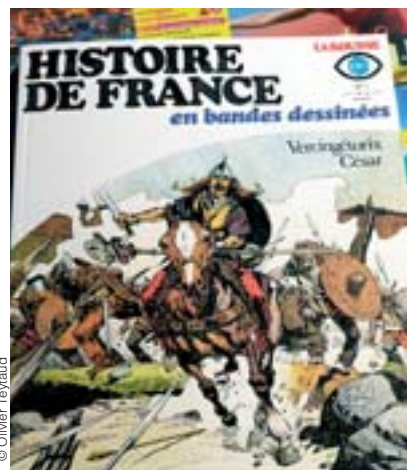
■ Valérie Sipahimalani

Consulter l'appel : [www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de-construction-des-programmes-scolaires](http://www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de-construction-des-programmes-scolaires)



### Les patrons et les SES

Les enseignants de sciences économiques et sociales ont l'habitude des pressions et attaques contre leur discipline, en particulier en provenance de lobbies patronaux, relayés par une certaine presse « économique ». Selon eux, les cours de SES seraient des séances de propagande anti-capitaliste et/ou anti-entreprise... Dernier épisode, la démission groupée du CNEE (Conseil national éducation-économie) des cinq « patrons » qui y siégeaient. Ils entendent ainsi protester – entre autres – contre l'allègement du programme de Seconde qui rend facultative l'étude formalisée de la « formation des prix sur un marché ». Cette réaction, à l'approche des présidentielles, prépare sans doute la prochaine attaque d'un patronat qui accepte mal qu'on étudie l'économie et la société d'un œil rationnel et critique, et qui rêve de faire des SES un outil de diffusion de son idéologie.



### Nos ancêtres les Gaulois

« Dès que vous devenez français, vos ancêtres sont gaulois » Nicolas Sarkozy (Franconville, 24/09/2016), réenfonce le cheval identitaire. Tant pis si les Gaulois n'existent que sous la plume de César, qui désigne ainsi des peuples très divers vivant sur le territoire de la Gaule transalpine, et si l'idée d'en faire « nos ancêtres » remonte à la Révolution Française. La III<sup>e</sup> République, comme les conservateurs aujourd'hui, cherche à développer le « sentiment national » autour d'un récit des origines mythifiées incarné par Vercingétorix : cela relève de l'instrumentalisation politique la plus totale de l'histoire.

## REPLACEMENT LE MINISTRE OUVRE LE CHANTIER

Début octobre, les organisations syndicales, dont le SNES-FSU, ont été conviées à participer à une réunion sur le thème du remplacement.

### UNE RÉUNION POURQUOI FAIRE ?

Le SNES se réjouit qu'enfin le ministère s'intéresse à cette question, puisque nous tirons la sonnette d'alarme sur le remplacement depuis longtemps. Un des objectifs affichés par le ministère est de mettre en place des indicateurs afin d'évaluer le remplacement des professeurs absents. Pour le ministère, les remplacements de plus de deux semaines se font dans des conditions qu'il juge globalement satisfaisantes. Il note, en revanche, de fortes disparités dans les remplacements de courte durée. Il souhaite, donc, avancer sur ce point. D'autres réunions de travail sont d'ores et déjà prévues.

La question du remplacement et la défense des TZR sont pour le SNES une priorité. S'il est évident que le dossier du remplacement est devenu particulièrement urgent dans le contexte actuel de crise des recrutements et de recours massif à l'embauche de non-titulaires, le SNES n'entend pas laisser imposer des dégradations des conditions de travail pour les personnels, alors que celles-ci sont déjà loin d'être satisfaisantes ! Les remplacements de courte durée ne peuvent s'ef-

fectuer que dans le cadre du volontariat : le SNES a réaffirmé son hostilité de principe à tout remplacement imposé.

Rendre plus attractives les missions de remplacement passe en premier lieu par la reconstitution d'un vivier de TZR susceptible d'assurer la couverture des besoins permanents de remplacement du système éducatif. Or la tendance actuelle est au contraire de supprimer les postes de TZR. Cela passe aussi par une meilleure reconnaissance de la pénibilité de cet emploi. Le SNES revendique le rétablissement de bonifications aux mouvements inter et intra pour les TZR, le respect de la discipline de remplacement dans les nominations, l'affectation stricte sur une zone de remplacement avec le respect d'un délai pédagogique préalable. De plus, le principe de la distinction entre l'indemnisation de tous les frais de déplacement réellement engagés et l'indemnisation de la pénibilité de la mission doit être établie. Enfin, le ministère semble totalement éluder la question des non-titulaires, ce qui est inacceptable dans le contexte actuel.

■ Thierry Meyssonnier, Christophe Barbillat

## CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES PAS D'OBLIGATION

Quand des collègues de langue se voient prélever un trentième de leur salaire pour avoir préféré faire cours à leurs élèves que de faire passer des certifications.

En cette rentrée, des enseignants de l'académie de Besançon se sont vu retenir une journée de salaire pour service non fait, suite à leur refus d'honorer des « convocations » à faire passer des certifications en langues vivantes. Certains recteurs persistent aussi à envoyer des ordres de mission sur le modèle des convocations à examen. D'abord destinées à l'allemand, les certifications ont été étendues peu après à l'anglais et l'espagnol en lien avec des organismes semi-publics (Cervantes), voire privés (Cambridge).

Le SNES-FSU rappelle que la participation à ce genre de dispositif s'inscrit dans un partenariat avec des organismes extérieurs à l'Édu-



cation nationale et ne relève que du volontariat. Faire passer ces certifications n'est pas une obligation de service des enseignants. Ne pas y participer ne saurait donc déboucher sur une quelconque sanction ou retenue sur salaire. Il a donc demandé au ministère d'intervenir auprès des recteurs pour leur rappeler les textes et exigé l'annulation des retenues sur salaire.

■ Thierry Meyssonnier

### Genre : quand le Pape se prend les pieds dans sa robe

Le SNES-FSU a dénoncé les propos récents du Pape, dénonçant l'enseignement de la théorie du genre à l'école. Il est essentiel de rappeler qu'aucune « théorie du genre » n'existe, et qu'elle ne peut être enseignée ni frontalement ni « sournoisement ». Il ne s'agit ni d'une théorie ni d'une idéologie, mais d'un concept, d'un domaine de recherche pluridisciplinaire qui fait référence aux qualités, rôles, responsabilités associés traditionnellement aux hommes et aux femmes dans une société. Ce domaine de recherche permet ainsi de déconstruire les stéréotypes liés au sexe ou à l'orientation sexuelle, et de travailler à une école plus égalitaire. Tout simplement.

### Tweet



### Limitation des sujets du DNB 2017

Une note de service parue au BO n° 35 du 29 septembre 2016 précise les « limitations des champs d'interrogation » pour cette année. En mathématiques, il ne pourra être demandé aux candidats d'écrire un programme (algorithmique ou programmation) et certaines notions sont exclues. En physique-chimie et en SVT, certains éléments ne pourront faire l'objet de questions, tout comme en EMC. En technologie, il n'y aura pas de questions portant sur la dimension design. Si des limitations étaient attendues, certaines posent question : voir analyses sur le site [www.snes.edu/DNB-2017-Les-sujets-seront-circonscrits.html](http://www.snes.edu/DNB-2017-Les-sujets-seront-circonscrits.html). Elles interviennent par ailleurs tardivement, alors que certains collègues ont construit leur progression en intégrant ces sujets ou notions (choix dans les programmes de cycle).



# REVALORISATION DES PENSIONS POUR LE GOUVERNEMENT, C'EST NON !

« Pas de revalorisation des pensions », annonce le chef de cabinet de Marisol Touraine, le 29 septembre, aux représentants de l'intersyndicale des retraités, « puisqu'il n'y a pas d'inflation ».

Certes, mais la baisse du pouvoir d'achat des retraités est bien réelle : l'écart se creuse entre salaires et pensions. Alors que, de 2003 à 2014, les pensions progressaient de 17,9 %, le salaire moyen progressait de 24,8 %, et le SMIC de 32,6 %.

## L'INDEXATION OUI, MAIS LAQUELLE ?

On le constate une fois de plus, l'indexation des pensions sur les prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités relativement aux actifs. Face à la richesse produite, les retraités voient régulièrement leur pouvoir d'achat reculer. Inquiétantes sont aussi les perspectives du COR : selon ses projections, la part des dépenses des

retraités dans le PIB resterait à peu près à son niveau actuel, et ce malgré la hausse importante du nombre de retraités dans la population. De 2010 à 2060, le ratio entre la pension moyenne et le revenu d'activité moyen passerait de 66 % à 57, voire 48 % selon les scénarios économiques. D'ici à 2060, le niveau de vie des retraités devrait se situer entre 70 et 85 % de celui des actifs.

Cette situation impacte déjà les retraités aujourd'hui, mais elle va surtout frapper les actifs actuels. L'effet du passage à une indexation sur les prix joue un rôle décisif dans cette perte de pouvoir d'achat. Le retour à l'indexation sur les salaires, qui était la règle jusqu'en 2003, assurerait une revalorisation des pensions. Elle aurait



aussi l'avantage de rappeler que le retraité tient son statut de celui d'ancien salarié, ce que semble oublier le ministère. Le chef de cabinet ne nous a-t-il pas parlé de « prestations sociales », en expliquant que le quinquennat pouvait être fier de sa politique envers les « personnes âgées » ? D'ailleurs, a-t-il expliqué tableau à l'appui, les retraités de France sont « les mieux lotis d'Europe » ! Peu sensibles à cet argument, les retraités ont été nombreux dans la rue, pour une vraie revalorisation des pensions indexée sur les salaires, ce qui suppose évidemment l'augmentation de ces derniers.

■ **Marylène Cahouet**

Publicité



VOUS ENSEIGNEZ, NOUS ASSURONS, À CHACUN SA VOCATION !



## Assurance Auto AMF Assurances, adaptée à vos besoins et à votre budget !

Votre métier d'enseignant vous expose à des risques spécifiques dont vous devez tenir compte au moment de souscrire votre assurance Auto.

AMF Assurances, en plus des garanties étendues (vol, bris de glaces, dommages, remboursement en valeur à neuf...) vous fait bénéficier de garanties faites pour vous.

Par exemple, lorsque votre véhicule est vandalisé par un élève ou un parent d'élève, si vos effets personnels (cartable, ordinateur portable) sont volés, si vous réalisez de nombreux déplacements professionnels...

**Vous êtes couvert !**

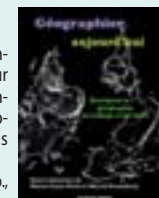
Renseignez-vous sur l'ensemble de nos garanties : [amf-assurances.fr/enseignants](http://amf-assurances.fr/enseignants)

Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites, plafonds et conditions définies au contrat et selon la formule souscrite.  
AMF Assurances - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 69418444 € entièrement libéré - N° 487 597 510 RCS Rouen.  
Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 64 rue de Sotteville T6100 Rouen. Crédits photos : © contrastwerkstatt - Fotolia.com, © rightwoiféazines

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

### Géographier aujourd'hui

Qu'est ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.  
• Sous la dir. de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 euros.



### Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?  
• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.

### 50 ans en images

Un album de famille ? Une histoire en étapes photographiques ? C'est un peu des deux ! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications. Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir !  
• Coordonné par Brigitte Deklemaeker, Adapt, 2016, 110 p., 25 euros.



### Guide juridique pratique pour les personnels des collèges et des lycées

Ce guide, fruit d'une longue expérience de défense des personnels, répond aux questions les plus fréquentes de toutes les catégories, titulaires ou non, et donne les moyens de recours. Cette seconde édition tient compte des récentes évolutions.  
• Régine Paris, 2010, 17 euros.



### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Adresse électronique : .....@.....

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)**

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## PETITES ANNONCES

**SNES-PETITES ANNONCES**  
46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US  
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- LOCATIONS**
- (84) Avignon** intra-muros, pl. des Carmes, 4 p., 115 m<sup>2</sup>, rénové, tt conf., meubl. ou non, 2 ch., cuis. équipée, s.d.b., w.c., balcon. 978 €/mois, ch. comprises. Tél. 06 71 63 19 53/06 80 87 23 07
  - (94) Joinville-le-Pont**, centre ville, face RER A, loue studio 20 m<sup>2</sup> meublé tt confort, bel immeuble, 680 € c.c. Tél. 06 07 03 28 02
  - (17) Paris**, loue studio 23 m<sup>2</sup>, lumineux, face jardin, 770 €/mois c.c. Tél : 01 47 66 71 05 ou 06 78 17 02 17 ou gdrighes@gmail.com
- IMMOBILIER**
- Morbihan**, à vendre 3 terrains, 1 000 m<sup>2</sup> environ, viab., libres constr., près Golfe, 155 €/m<sup>2</sup>. Tél. 06 24 88 36 17

